



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 1<sup>er</sup> février 2005

CS - 1. 12

**Modification du tableau des effectifs**

**RAPPORT**

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Le tableau d'avancement annuel a été établi, il sera examiné par la Commission administrative paritaire qui se réunira prochainement. Afin de pouvoir nommer les agents dans leur nouveau grade, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en modifiant les postes suivants :

- **Cadre d'emploi des agents de maîtrise :**
  - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
  - Création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié
  - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- **Cadre d'emploi des agents de salubrité :**
  - Création d'un poste d'agent de salubrité en chef,
  - Suppression d'un poste d'agent de salubrité principal
  - Suppression d'un poste d'agent de salubrité
- **Cadre d'emploi des agents technique**
  - Création d'un poste d'agent technique
- **Cadre d'emploi des rédacteurs**
  - Suppression d'un poste de rédacteur
  - Création d'un poste de rédacteur principal

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs énoncés ci-dessus.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 FEV. 2006, conformément au C.G.C.T.**  
**Dépôt en préfecture le 13 FEV. 2006**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

13 FEV. 2006

Préfecture du Terr. de Belfort